



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 1^{er} juin, les membres du conseil discuteront de la demande de dérogation mineure suivante :

- **103, rang de la Rivière-Batiscan E** : Construction d'une résidence avec un garage annexé, portant le nombre de bâtiments accessoires à 4 et un coefficient d'emprise au sol à 32 % (articles 8.2 et 8.3 du règlement de zonage).

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

Pour obtenir des informations supplémentaires relativement à cette demande de dérogation mineure, vous pouvez vous adresser à la secrétaire du comité consultatif d'urbanisme ou à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Cet avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 5.5 du *Règlement sur les dérogations mineures 2009-481*.

Donné à Saint-Stanislas ce 14^e jour du mois de mai 2020.

Marie-Claude Jean
Directrice générale et secrétaire-trésorière